



Quatre mythes qui ont la vie dure:

1. François Lespagnol
2. Le domestique Lespagnol
3. Le charpentier
4. Marguerite Lefebvre

1- François Lespagnol serait-il un quatrième fils d'André Marsil et de Marie Lefebvre ?

La seule preuve connue à ce jour de l'existence de ce François Lespagnol, décédé le 12 mai 1724, est un acte d'état civil inscrit dans le registre des sépultures de l'église Notre-Dame de Montréal, qui se lit :

«Le douzième jour de may de l'an mil sept cent vingt et quatre a été inhumé dans le cimetière hors la ville le corps de François [espace laissé blanc] Lespagnol de nation [espace laissé blanc] âgé d'environ trente ou quarante ans. »

Le fait que ce *Lespagnol* n'ait pas été enterré dans le cimetière paroissial donne un premier indice de son identité. Mais ce sont les mots «*de nation*» suivis d'un espace laissé blanc qui nous la révèlent. Il s'agit certainement d'un autochtone; mais on ne mentionne pas sa nation d'origine. En réalité, cet acte de sépulture est semblable à beaucoup d'autres rédigés lors du décès d'esclaves autochtones.

Le nom de famille n'est pas mentionné. Comme les autochtones n'en avaient pas, on leur attribuait fréquemment, lorsque c'était des esclaves, le nom de famille de leur propriétaire. On ne sait pas s'il a été baptisé et on ne connaît pas son âge. Personne n'ayant répondu de lui, on peut penser qu'il vivait en liberté.

Mais le surnom «*Lespagnol*» ne lui a certainement pas été attribué par hasard.

Le PRDH¹ a recensé cinq immigrants ayant porté ce surnom. Et parmi ceux-ci ou leurs descendants, on ne retrace à cette époque qu'un seul individu ayant possédé des esclaves. Il s'agit d'André II Marsil, le troisième fils de nos ancêtres André Marsil et Marie Lefebvre, qui a été très actif comme voyageur et qui a déjà possédé au moins deux esclaves². Il est donc possible que l'autochtone dont il est question ici lui ait déjà appartenu.

Par contre, il n'y a rien qui permette de dire que ce François Lespagnol ait été fils de nos ancêtres, comme l'a écrit en 1890 Mgr Tanguay³. Celui-ci a même ajouté, sans en apporter la preuve, qu'il aurait été baptisé en 1684. Malheureusement, cette information erronée est reprise et véhiculée dans plusieurs bases de données généalogiques, souvent disponibles sur Internet.

¹ *Programme de recherche en démographie historique*. Université de Montréal.

² 1-Joseph dit Marsil, de la nation panise, baptisé à 10 ans le 15 avril 1724, domestique d'André II Marsil, qui l'a engagé en 1736 à René Bourassa et en 1737 à Nicolas Volant comme homme de canot pour des voyages aux pays d'en haut. Réf. : ADAM, *Bulletin d'histoire et de généalogie*, # 18, p. 2.

2-Une panise de 15 ou 16 ans, anonyme, qu'André II fait baptiser à Longueuil, le 21 nov. 1718, au moment de son décès. Trudel, M., *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français*, p. 38.

³ *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, publié entre 1871 et 1890 par Mgr Cyprien Tanguay, vol. 5, p. 525-526.

2- Notre ancêtre André Marsil aurait-il été domestique à Trois-Rivières avant son mariage ?

Lors du recensement de la population de la Nouvelle-France effectué au cours de l'hiver 1666-1667, Michel Pelletier, des Trois-Rivières, a fait inscrire un de ses deux domestiques comme étant « *Lespagnol, âgé de 17 ans* ».

C'est sur la foi de cette seule inscription que des fabricants d'arbres généalogiques et d'histoires de famille ont tôt fait de voir en ce domestique notre ancêtre, André Marsil dit Lespagnol.

Cette affirmation fut facilitée par le fait qu'on perd complètement la trace de notre ancêtre entre son arrivée --probablement en 1665 puisqu'il a été reçu le 24 août de cette année dans la Confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel dite du scapulaire-- et le 14 juillet 1669, date du contrat de concession de sa première terre, située à Cap Rouge.

L'équipe du PRDH s'y est malheureusement laissée prendre, y apportant toute sa crédibilité. On peut ainsi lire sous la rubrique de notre ancêtre à la page 765 du *Dictionnaire généalogique des familles du Québec, des origines à 1730*⁴: « *17 ans au rec[ensement de 16]67, aux Trois-Rivières, domestique de Michel Pelletier* ».

Une simple comparaison d'âges aurait pourtant permis d'émettre un doute. En effet, André a été baptisé le 4 décembre 1642. Il avait donc 24 ans au moment du recensement. La différence d'âge est trop importante pour ne pas être prise en considération, un homme de 24 ans pouvant difficilement être confondu avec un garçon de 17 ans.

Il y a pourtant d'autres immigrants de cette époque qui ont été surnommés « Lespagnol ». Le PRDH en a recensé quatre qui, eux, contrairement à notre ancêtre, étaient originaires d'Espagne. Tous étaient au moins aussi âgés que lui, sauf Joseph Serran dit Lespagnol. Mais on sait très peu de choses sur les débuts de ce dernier en Nouvelle-France

D'autre part, le dictionnaire Jetté recense un certain François Frigon, d'origine inconnue, qui avait 18 ans au recensement de 1666 à Trois-Rivières et qui fut domestique chez Michel Pelletier. Nous croyons que ce François Frigon, qui est passé en France en 1685, pourrait être le Lespagnol en question.

De surcroît, nous savons que notre ancêtre était de famille bourgeoise, car son père était meunier à Saint-Omer, en Artois, et que le seigneur de Cap-Rouge lui a accordé une concession dès 1669. Il apparaît donc presque impensable qu'André Marsil ait pu être simple domestique deux ans plus tôt. D'autant plus qu'en 1670, lui-même s'intitulait « *volontaire* ». Or, ce qualificatif s'appliquait à ceux qui venaient au pays à leurs propres frais, sans contrat d'engagement.⁵

3- André Marsil était-il charpentier ?

Notre premier ancêtre en Amérique était-il vraiment charpentier, comme Cyprien Tanguay a été le premier à l'écrire, à la page 413 du volume 1 de son *Dictionnaire généalogique*?

⁴ Ce dictionnaire a été compilé par René Jetté et publié en 1983 avec la collaboration du PRDH.

⁵ Trudel, M., *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. IV, p. 196.

Ce qualificatif figure aussi à la page 765 de la plus récente bible des généalogistes, le “*Dictionnaire généalogique des familles du Québec*”, de René Jetté.

Il n’en fallait pas plus pour que les auteurs des différentes publications où il est question d’André Marsil se sentent à l’aise de lui attribuer la maîtrise de cette profession.

Mais aucun des nombreux actes d’état civil ou notariés le concernant consultés dans nos recherches ne nous permet de le confirmer. Dans plusieurs de ces documents, on a tout simplement omis d’inscrire l’occupation de notre ancêtre. Dans tous les autres documents, sauf deux, il est qualifié « *habitant* ».

On trouve la première exception dans le deuxième plus ancien acte notarié concernant André Marsil retracé à ce jour⁶. Dans ce document où ce dernier reconnaît devoir soixante quatre livres tournois à un certain Pierre Nolan pour pension et nourriture, il est qualifié « *volontaire* », indiquant ainsi qu’il avait immigré en Nouvelle-France sans contrat d’engagement⁷.

La seconde exception, la seule semble-t-il sur laquelle a pu s’appuyer Tanguay, est l’acte de baptême de Charles Marsil, daté du 15 mai 1678, où son père, André, est dit « charpentier ». Il est reconnu que le parrain de l’enfant, Charles Rouillard, également inscrit comme charpentier, l’était réellement. Ce pourrait-il alors que le rédacteur se soit trompé ou qu’il ait machinalement conclu que le père aussi pouvait être charpentier vu le métier du parrain?

Quelques années plus tard, trois actes notariés⁸ vont montrer notre ancêtre occupé à des tâches qui ne relèvent pas directement de l’*habitant*. Mais elles nécessitent tout de même qu’il soit propriétaire de sa propre terre à bois. Ces actes ont pu, à première vue, contribuer à appuyer l’idée qu’il aurait pu être charpentier. Mais une lecture plus attentive invite à penser le contraire.

Dans le premier de ces trois actes notariés, daté du 26 décembre 1685, notre ancêtre permet à Alexandre Turpin :

« de prendre sur son habitation tout le bois de charpente...à la charge qu’il travaillera et sera employé...au prix ordinaire d’un autre travaillant...sans métier...et...en cas qu’il ne voulut travailler ...comme travaillant ordinaire pour aider et faire ce dont il serait jugé capable,[il] permet ...de prendre...le bois nécessaire pour sa charpente sans aucune compensation ».

Dans le second contrat signé un mois plus tard, le 25 janvier 1686, André

« reconnaît devoir [à Turpin] soixante dix huit livres, douze sols et deux deniers, pour nourriture, argent et marchandises...[et promet] payer...[avant] la fin du mois d’août prochain...[et]) fournira au moins trente canots de pierre au premier printemps...à déduire sur la dite somme...En cas que le dit Marsille ne puisse entièrement satisfaire à la dite somme dans le temps susdit, [il]) promet de fournir le bois nécessaire pour un fournil de vingt pieds de long et seize de large...consistant en mille pieds de bois de pièces sur pièces...de huit pouces d’épaisseur et tout ce qu’il pourra porter de hauteur...au prix ordinaire...suivant l’accoutumée...»

⁶ Romain Becquet, notaire, 9 janvier 1670.

⁷ Trudel, M., *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. IV, p. 196.

⁸ Le bulletin #12 de l’ADAM fournit plus de détails au-sujet de ces trois actes rédigés par le notaire Claude Maugeu.

Ces deux contrats nous apprennent qu'André doit de l'argent à Alexandre Turpin, un marchand de Villemarie. Ce dernier, profitant du fait qu'il se fait construire une maison, décide de recourir aux services de notre ancêtre avec l'idée de se faire payer en nature pour récupérer sa créance.

Le troisième acte notarié est un contrat de fourniture de pieux en date du 25 mars 1695. À cette époque, notre ancêtre pouvait compter sur l'aide de ses trois fils, âgés de 12, 16 et 19 ans. Mais de même que de simples bûcherons pouvaient transformer les troncs d'arbres en bois de pièces sur pièces, André n'avait pas plus besoin d'être charpentier pour pouvoir livrer à Jean Lacroix, maître charpentier de Villemarie :

« quatre cents de pieux blancs... sur le bord de l'eau, vers la porte Saint-François, à la première navigation de la présente année, à un demi pied de large l'un portant l'autre le moindre et droits et huit pieds de hauteur, de bois sain... ».

Plus tard, notre ancêtre a même dû recourir à l'aide de deux de ses fils: Charles, pour « *lui faire une petite maison ou cabane* » le 4 août 1700, et Étienne, pour « *faire...une maison de douze de long autant de large* » le 13 août 1701. Auparavant, le 6 mai 1689, il avait jugé nécessaire d'ajouter une clause particulière au contrat de vente de la moitié de sa terre pour que l'acheteur l'aide à construire un autre logement dans l'éventualité où la cabane qu'il occupait serait localisée sur la partie vendue. Dans les trois cas, il s'agissait de bâtiments très rudimentaires qu'un charpentier n'aurait eu aucun mal à construire seul.

Cela nous amène à conclure qu'André Marcil, n'ayant qu'une seule fois à notre connaissance été qualifié « *charpentier* », mais n'ayant jamais effectué de transactions ou signé de contrats requérant cette compétence, n'a pas exercé ce métier en Nouvelle-France⁹.

4- Marie Lefebvre portait-elle le second prénom «Marguerite» ?

Nous ignorons à ce jour pratiquement tout de l'épouse de notre ancêtre, Marie Lefebvre, avant son arrivée en Nouvelle-France. C'est ainsi que n'ayant pas encore découvert son acte de naissance, nous ignorons si elle avait reçu un deuxième prénom au moment de son baptême.

Il s'en trouve plusieurs par contre qui ajoutent le second prénom « Marguerite » à son nom. Ils s'appuient sans doute sur le « *Dictionnaire Tanguay* », car c'est sous le nom de Marie-Marguerite Lefebvre qu'elle y est identifiée¹⁰.

Cependant, tous les actes d'état civil et tous les contrats notariés la concernant consultés jusqu'à ce jour l'identifient par le simple prénom « Marie ». C'est donc dire qu'elle n'était pas connue ici sous le nom de Marie-Marguerite Lefebvre, mais qu'elle s'appelait simplement Marie Lefebvre.

Nous n'avons pas encore pu remonter à la source de ce quiproquo. Il faut dire que le nom « Marie Lefebvre » était très répandu à cette époque. Au cours des trois seules années 1669 à 1671, quatre filles à marier portant ce nom ont débarqué à Québec. Tanguay aurait-il tout simplement voulu distinguer l'épouse de notre ancêtre de ses trois homonymes?

⁹ Donnant suite à une requête de l'ADAM, le chercheur Bertrand Desjardins, Ph.D., responsable du PRDH, a récemment révisé la question et est arrivé à cette même conclusion.

¹⁰ Tanguay, *op. cit.*, vol. I, p. 413; vol. 5, p. 525.